

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de Permis de Construire n° PC 075 114 15 V 0044

Rénovation de l'îlot Vandamme Nord du quartier Gaité-Montparnasse à Paris 14^{ème}

Par arrêté municipal en date du 25 mai 2016,
Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique préalable à la délivrance d'un Permis de Construire à la **Mairie du 14^{ème} arrondissement – 2 place Ferdinand Brunot – 75014 PARIS**

du lundi 27 juin 2016 au vendredi 29 juillet 2016 inclus.

L'enquête publique a pour objet la demande de permis de construire n° PC 075 114 15 V 0044 déposée le 24 août 2015 conjointement par UNIBAIL RODAMCO SE, la SNC GAITE PARKINGS et la SCI GAITE BUREAUX pour la restructuration de l'îlot Vandamme Nord avec déplacement de la bibliothèque municipale, la restructuration avec surélévation de l'immeuble de bureaux de R+2 à R+7, la rénovation de l'hôtel Pullman, la construction d'un immeuble d'habitation (62 logements sociaux créés) de R+2 à R+9 sur la rue Mouchotte et d'une crèche (40 berceaux) sur l'avenue du Maine, la restructuration avec extension de la galerie commerciale entre le R-1 et le R+1, et le réaménagement du parc de stationnement avec diminution des places (1480 places au lieu de 2028 places) au R-1 au bénéfice du centre commercial (Surface de plancher totale créée : 38672,9 m² ; Surface de plancher totale démolie : 18148,3 m²).

Le projet consiste à réaliser une opération de renouvellement urbain de l'îlot Vandamme Nord délimité par les rues Mouchotte, Maine et Vercingétorix sur une parcelle de 17428 m², l'ensemble immobilier appartenant à 99% à la Société Unibail-Rodamco. Après démolitions partielles du bâti existant, l'opération vise à restructurer l'ensemble hôtelier, étendre et rénover la galerie commerciale, réaménager et moderniser les programmes de bureaux, transférer et valoriser la bibliothèque municipale, créer de nouveaux logements sociaux et une crèche, et reconfigurer les espaces de parking souterrain, en améliorant la lisibilité des différentes entités dans la recherche d'un équilibre entre des enjeux économiques, culturels, sociaux, architecturaux et environnementaux.

Le dossier d'enquête comporte notamment une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale de l'Etat compétente en matière d'environnement sur le dossier. Cet avis est joint au dossier d'enquête déposé en **Mairie du 14^{ème} arrondissement** qui sera mis à la disposition du public, lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, **les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis 30 juin et 07 juillet 2016 de 8 heures 30 à 19 heures 30, les jeudis 21 et 28 juillet 2016 de 8 heures 30 à 17 heures, et le samedi 23 juillet 2016 de 9 heures à 12 heures 30** (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Les observations pourront également être adressées par écrit, à l'attention de **Madame Martine BAUCAIRE, Urbaniste (E.R.), chargée de la fonction de commissaire enquêteur**, à l'adresse de la Mairie du 14^{ème} arrondissement – 2 place Ferdinand Brunot – 75014 PARIS, en vue de les annexer au registre. Monsieur Stanley GENESTE, Consultant en Urbanisme et Aménagement, est nommé en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie du 14^{ème} arrondissement pour informer et recevoir les observations du public, les jours et heures suivants :

- Lundi 27 juin 2016 de 8h30 à 12h30
- Samedi 23 juillet 2016 de 9h00 à 12h30
- Jeudi 07 juillet 2016 de 15h30 à 19h30
- Vendredi 29 juillet 2016 de 12h30 à 17h00
- Mercredi 13 juillet 2016 de 13h00 à 17h00

Les informations sur le projet peuvent être demandées auprès de la société UNIBAIL RODAMCO SE (clement.decoster@unibail-rodamco.com).

Les informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Mairie de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service du Permis de Construire et du Paysage de la rue, 6 promenade Claude Lévi-Strauss – CS 51388 – 75639 PARIS Cedex – Mr Hugo ZANN (du-instructeurpermisgait@paris.fr).

À l'issue de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Mairie du 14^{ème} arrondissement – 2 place Ferdinand Brunot – Paris 14^{ème}, à la Préfecture de Paris – D.R.I.E.A. – UTEA 75 – UT3 – 5 rue Leblanc – Paris 15^{ème}, à la Mairie de Paris – Direction de l'Urbanisme – Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) – Bureau 1.56. RC (1^{er} étage) – 6 promenade Claude Lévi-Strauss – Paris 13^{ème}, et publiées sur le site de la Mairie de Paris (paris.fr).

Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Mairie de Paris – Direction de l'Urbanisme – Sous-Direction des Ressources – Mission Juridique – 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 PARIS Cedex 13.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis de construire est la Maire de Paris.